

## Octroi de subventions

\_

#### Contenu de la demande

\_

Selon le règlement d'exécution de la loi sur la protection des biens culturels (RELPBC, art. 6), le dossier de demande d'octroi de subvention doit contenir les documents suivants :

- > photographies de l'immeuble dans son état existant
- > devis détaillé et un plan de financement ainsi qu'une estimation de la durée des travaux
- > résultats des éventuels sondages effectués dans le cadre de l'élaboration du programme des travaux.

Si l'immeuble fait l'objet de transformations, la demande doit également contenir :

- > un plan de situation de l'immeuble
- > Les plans du relevé de l'immeuble et les plans du projet au 100e ou 50e
- > permis de construire.

La documentation photographique doit répondre aux exigences de qualité d'une documentation de sauvegarde (fichiers numériques au format .tif, d'au moins  $3000 \times 4500$  pixels et tirages sur papier d'au minimum  $10 \times 15$  cm).

Les plans doivent être livrés sur calque ou film.

Le devis détaillé doit être accompagné d'un descriptif des interventions par locaux et éléments de la construction.

## Travaux et frais subventionnables

\_

Selon le règlement d'exécution de la loi sur la protection des biens culturels (RELPBC, art. 3), les frais de conservation et restauration des biens culturels protégés sont subventionnables.

Par frais de conservation on entend les frais effectifs résultant des études et travaux nécessaires au maintien en état de la substance constructive et des éléments caractéristiques de l'immeuble, à l'exclusion des frais ordinaires d'entretien.

Par frais de restauration on entend les frais effectifs résultant des études et travaux nécessaires à la remise en bon état de la substance constructive et des éléments caractéristiques de l'immeuble détérioré.

### Listes des travaux et frais subventionnables

\_

### Travaux préparatoires

#### Relevés

- > Relevés précis de la construction
- > Documentation photographique de qualité professionnelle (fichiers numériques, tirages papiers)
- > Expertises et sondages liés à des problèmes de conservation

#### **Démolitions**

> Démolitions d'ajouts qui altèrent le caractère de l'édifice

#### **Démontages**

> Démontage et entreposage d'éléments qui seront replacés in situ

### **Protection d'ouvrages existants**

> Revêtements et autres mesures de protection s'appliquant à des éléments à conserver

#### Gros-oeuvre

#### Maçonnerie

#### Installations de chantier

selon la proportion entre le montant des frais subventionnables et le coût total

## Fouilles en rigole

Drainages justifiés du point de vue de la conservation

#### Béton et béton armé

Mesures particulières justifiées par des exigences de conservation

#### Remise en état des murs anciens

## Conduits de cheminées

Pour poêles et cheminées dignes de conservation

## Travaux ordinaires de maçonnerie

Mesures liées à la conservation d'éléments de la structure

#### Construction en bois

## Ossature, charpente

- > Réparation de la structure existante
- > Remplacement d'éléments
- > Mesures de consolidation et de stabilisation justifiées par la conservation d'anciens éléments

#### Revêtements extérieurs

Bardages de façades, lambris d'avant-toit, vire-vents, larmiers et autres éléments anciens

#### Pierre naturelle

#### Remise en état ou remplacement d'éléments en pierre naturelle

#### Aménagements intérieurs

#### **Plâtrerie**

Uniquement dans les pièces de caractère historique marqué

#### Ouvrages métalliques

Réparation ou réfection sur modèle ancien de serrures, ferrures, grilles, balustrades, etc.

#### Menuiserie

- > Portes intérieures en bois
- > Restauration d'anciennes portes
- > Confection de portes neuves sur modèle des anciennes dans le cadre de la restauration de pièces de caractère historique marqué

#### Travaux de menuiserie ordinaires

Uniquement dans les pièces de caractère historique marqué

#### Aménagements intérieurs

## Revêtements de sol

- > Remise en état de sols anciens
- > Nouveaux sols sur le modèle d'anciens dans le cadre de la restauration de pièces de caractère historique marqué

### Revêtements de parois

- > Remise en état boiseries ou autres revêtements anciens (papiers peints, tapisseries)
- > Nouveaux revêtements sur le modèle d'anciens dans le cadre de la restauration de pièces de caractère historique marqué

### **Plafonds**

## Plafonds en plâtre

> Dans le cadre de la restauration de pièces de caractère historique marqué

#### Plafonds en bois

- > Remise en état d'anciens plafonds en bois
- > Nouveaux plafonds en bois sur le modèle d'anciens dans le cadre de la restauration de pièces de caractère historique marqué

#### Fumisterie, poêlerie

Remise en état d'anciens poêles ou cheminées

### Traitements de surface

#### **Peinture**

> Dans le cadre de la restauration de pièces de caractère historique marqué

### Mesures de conservation et restauration de décors peints

#### **Honoraires**

#### **Architecte**

Selon la proportion entre le montant des frais subventionnables et le coût total

#### Ingénieurs civils

Pour des questions de conservation

#### Mandataires spécialisés

Pour des questions de conservation

## Aménagements extérieurs

#### **Jardins**

Mesures de conservation pour des jardins d'intérêt historique majeur

### Pavages / revêtements de sols

Remise en état de revêtements présentant un intérêt historique

Les aménagements concernés doivent être protégés au sens de la loi sur la protection des biens culturels

#### Frais secondaires

#### Echantillons, analyse de matériaux, sondages

En rapport avec les mesures de conservation et restauration

#### **Photos**

De qualité professionnelle (fichiers numériques et tirages papiers)

### Reproduction de plans, héliographies, tirages

Selon la proportion entre le montant des frais subventionnables et le coût total

#### **Documentation**

Rapports d'expertises et de sondages, descriptifs des mesures de conservation et restauration

## Ameublement et décoration

# Mesures de conservation et de restauration d'objets protégés en tant que parties intégrantes de l'immeuble

Par exemple: retables d'autels, bancs d'église, armoires fixes

**Service des biens culturels** SBC **Amt für Kulturgüter** KGA

Planche-Supérieure 3, 1700 Fribourg T + 41 26 305 12 87 info@sbc.ch

www.fr.ch/sbc faceboook.com/SBCFribourg

Août 2018